



**FICHE D'INSCRIPTION
A L'ACCUEIL DE LOISIRS, A L'ACCUEIL PERISCOLAIRE
ET AUX PARCOURS EDUCATIFS (TAP)**

De la commune de

Une fiche d'inscription par enfant
Veuillez garder en votre possession le dernier feuillet

L'enfant

Nom Prénom

Date de naissance :/...../..... Age Garçon Fille

Adresse

Code postal Ville

Nombre d'enfants inscrits à l'accueil de loisirs :

Mère

Nom et prénom

Adresse si différente de celle de l'enfant :

Code postal Ville

Tél.(domicile) Portable

Père

Nom et prénom

Adresse si différente de celle de l'enfant :

Code postal Ville

Tél.(domicile) Portable

Famille d'accueil

Nom et prénom

Code postal Ville

Tél.(domicile) Portable

J'accepte de recevoir des informations par mail.

Adresse.....@.....

Renseignements relatifs à votre régime d'allocations familiales.

- Régime général Caisse d'allocations familiales de :

Numéro d'allocataire :

- Régime agricole M.S.A. de :

Numéro d'allocataire :

- Autres Caisse d'appartenance

N° de sécurité sociale auquel est rattaché l'enfant

Employeurs Père

Mère

L'inscription de votre enfant à l'accueil de loisirs est valable à compter du jour où vous envoyez le dossier à l'Ufcv jusqu'à la fin de l'année scolaire (de septembre à fin août)

Afin que nous puissions gérer au mieux votre dossier, nous vous remercions de bien vouloir préciser les inscriptions :

Périscolaire, matin et /ou soir (*précisez l'école fréquentée*)

Maternelle

Elémentaire

Parcours éducatifs (TAP)

Accueil de loisirs

Les mercredis Petites vacances Vacances d'été

Si votre enfant prend ses repas à l'accueil de loisirs un imprimé spécifique et obligatoire sera à compléter selon les délais définis.

➤ Pour une inscription à l'accueil de loisirs ou en accueil périscolaire, je verse un acompte de : 39 € pour un enfant 43 € pour deux enfants et plus

Cet acompte inclus les frais de dossier soit 9.30 € pour un enfant et 13.40 € pour deux enfants et plus.

➤ Pour une inscription uniquement aux TAP, se référer aux modalités de fonctionnement.

Joindre le justificatif de votre quotient familial et le courrier de la CAF si vous êtes bénéficiaires des « aides aux temps libre ».

ATTENTION : Paiement en chèques bancaires, ANCV, CESU matérialisés ou mandats, excluant un paiement en espèces, sauf à nos bureaux (adresse ci-dessous). Aucun paiement ne peut être accepté par les directeurs et animateurs des accueils de loisirs.

Je soussigné (e) responsable légal de l'enfant

- certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur figurant sur le dossier

- m'engage à payer l'intégralité des frais de l'accueil de loisirs dès réception de la facture

- autorise la personne habilitée à consulter mon quotient familial sur le site de la CAF.

- autorise la direction de l'accueil de loisirs à prendre le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de santé de mon enfant.

Lu et approuvé

Date

Signature



Bretagne Délégation régionale
8, rue du docteur F.Joly
CS 74437 - 35044 Rennes cedex
Tel. : 02 23 42 35 00 - Fax : 02 99 30 09 31



CLAD Mairie de Guichen
Place Georges Le Cornec
35580 GUICHEN
Tel. : 02 99 57 06 43 - Fax : 02 99 05 75 76
clad.guichen@ufcv.fr